



Swiss Boxing Federation

Geschäftsstelle
Zürcherstrasse 376
8500 Frauenfeld
Schweiz/Switzerland

Tel +41 (0)52 723 05 58
Fax +41 (0)52 723 05 55

www.swissboxing.ch

office@swissboxing.ch

Concept des mesures de protection Compétitions

Covid-19 Mesures de protection – Lignes directrices pour événements sportifs *SwissBoxing*

Le BAG ainsi que les règlements cantonaux doivent être respectés.

Depuis le lundi 22 juin 2020, des événements sportifs réunissant jusqu'à **1000 personnes** peuvent avoir lieu. S'il n'y a pas de mélange des spectateurs avec les athlètes, les officiels et les superviseurs, sont possibles jusqu'à 1000. L'organisateur doit veiller à ce que le nombre maximum de personnes à contacter ne soit pas supérieur à 300, **par exemple en les subdivisant en secteurs. Le mélange de ces groupes n'est pas autorisé.** Si la distance de 1,5 mètre ne peut pas être maintenue dans ces groupes, le port d'un masque de protection est également recommandé selon le BAG. Cependant, si une exigence générale de masque s'applique lors d'un événement et / ou si la réglementation de distance (1,5 m) peut être respectée tout au long, la division en groupes et la collecte de données personnelles peuvent être supprimées.

Engagement *SwissBoxing*

- Nos directives et instructions correspondent aux exigences officielles.
- L'organisateur est responsable du suivi de la mise en œuvre. Les règles et exigences sont respectées. Les membres de SwissBoxing agissent comme des modèles.
- L'organisateur respecte les règlements cantonaux.
- L'organisateur adhère aux concepts de protection des salles ou salles louées (commune).
- Tous les participants, y compris le personnel d'encadrement et les fonctionnaires, sont responsables et doivent se conformer aux règlements.
- Les directives et spécifications sont clairement communiquées et instruites pour tous les participants, le personnel de soutien, les officiels, la sécurité, le personnel et les spectateurs.

Règles générales pour la pesée/visite médicale (selon la liste d'inscription)

- La liste d'inscription / liste de présence contient tous les boxeurs et le personnel d'encadrement (maximum 3 personnes : 2 entraîneurs et 1 aide, ou 3 entraîneurs ; c'est-à-dire des entraîneurs de compétition et des entraîneurs de fitness **licenciés**).
- Seules les personnes **sans symptômes** sont admises.
- La température corporelle des boxeurs est désormais également mesurée lors du contrôle médical.
- Les fenêtres horaires sont limitées et doivent être respectées.
- En plus de l'athlète, un maximum de 4 officiels sont autorisés à assister à la pesée et la visite médicale. Délégué, médecin et deux fonctionnaires.
- Tous les boxeurs inscrits à la compétition se rendent seuls avec la licence de compétition et leur équipement de combat personnel (**gants / casque**) à la pesée et visite médicale.
- Les boxeurs remettent au délégué une liste avec le superviseur (nom, téléphone).
- Le délégué vérifie la liste des participants.
- Le délégué / arbitre vérifie l'équipement et le marque pour approbation.

Equipement

Les gants et le casque doivent être en parfait état et approuvés par l'AIBA.

La marque de certification et la marque de test doivent être marquées.



Swiss Boxing Federation

Geschäftsstelle
Zürcherstrasse 376
8500 Frauenfeld
Schweiz/Switzerland

Tel +41 (0)52 723 05 58
Fax +41 (0)52 723 05 55

www.swissboxing.ch

office@swissboxing.ch

Concept des mesures de protection Compétitions

Lignes directrices de la phase préparatoire de SwissBoxing

- **L'organisateur** attribue les vestiaires y compris les toilettes et les douches en fonction de la liste des engagés (étiquetage) Un changement n'est pas autorisé.
- **L'organisateur sépare** du public les boxeurs, y compris le personnel de soutien.
- **Les officiels de SwissBoxing** sont principalement aux tables du jury. Aucun mélange avec le public, les athlètes et les entraîneurs.
- **Le superviseur est responsable** de s'assurer qu'il n'y a pas de mélange entre les boxeurs et le public après la compétition.
- **L'organisateur** fournit des désinfectants dans les coins bleu, rouge et blanc.
- Il n'y a pas de crachoirs/bouteilles d'eau générales disponibles. Chaque équipe de support en est responsable.

Lignes directrices des compétitions de SwissBoxing

- Le personnel d'encadrement du club enregistré est responsable d'apporter des gants de boxe compatibles avec la compétition 10 OZ ou 12 OZ (rouge / bleu) et les casques.
- Le matériel de combat mentionné ci-dessus doit être en parfait état et de qualité.
- L'arbitre vérifie le marquage sur l'équipement effectué lors de la pesée.
- Les officiels du ring, le jury et le médecin autour du ring portent des masques pour leur propre protection.
- L'arbitre porte un masque ou présente également un test COVID négatif (5 à 3 jours avant le combat).
- Il n'y a pas d'exigence de masque pour les athlètes et leur équipe de soutien (2 entraîneurs, max. 3).
- **Pro** : Tous les boxeurs et leurs encadrants sur le ring doivent faire un test COVID-19 (5-3 jours avant le combat) et présenter le résultat au délégué lors de la pesée, mais au plus tard avant le combat
- Le personnel d'encadrement est responsable de s'assurer qu'il n'y a **pas de mélange des boxeurs et du public après la compétition.**

Caisse à l'entrée – Contrôle du public

- Une référence aux règles générales de protection doit être placée à l'entrée / à la caisse.
- Afin de protéger les athlètes, il est recommandé au public de porter un masque (similaire aux transports en commun).
- Vente à la buvette : consommation extérieure recommandée (comme pour les fumeurs) . Ici aussi, deux secteurs distincts du public - les athlètes, les superviseurs et les officiels.
- Chaque vente de billets doit être enregistrée avec des données personnelles (liste de présence) sinon voir Paragraphe 1.
- Des toilettes séparées (étiquetage) doivent être disponibles pour les spectateurs.

Communication

- Le concept de protection de compétition est publié sur le site officiel www.swissboxing.ch.
- SwissBoxing envoie également le concept de protection aux présidents de club et aux entraîneurs par e-mail.



Swiss Boxing Federation

Geschäftsstelle
Zürcherstrasse 376
8500 Frauenfeld
Schweiz/Switzerland

Tel +41 (0)52 723 05 58
Fax +41 (0)52 723 05 55

www.swissboxing.ch

office@swissboxing.ch

Concept des mesures de protection Compétitions

Action en cas d'une possible infection au Covid-19

- Les listes de présence sont conservées et mises en sécurité.
- Une chaîne d'infection peut être tracée en fonction de la gestion des membres (données). Les autorités cantonales déterminent la marche à suivre.

Ce concept de protection peut être adapté à tout moment et à bref délai en fonction des développements actuels.

Frauenfeld, 6 août 2020

*Christina Nigg / Cheffe Sports de compétition
Jack Schmidli / Président Commission Technique
Fabian Guggenheim / Président Comm. Arbitrage
Dr. Geoffrey Delmore, Médecin de la Fédération
Andreas Anderegg, Président SwissBoxing*